

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO

☎ 04.95.76.00.44

📠 04.95.76.20.60

Secrétariat du Maire

Propriano, le 30 janvier 2023

**ARRETE N° 2023-004**

**Portant changement de véhicule sur l'autorisation de stationnement N° 7**

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-3 et L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Transports, notamment ses articles L.3121-1, L.3121-11-1 et R. 3121-5 ;
- Vu la loi N° 2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014, relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;
- Vu le décret N° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public de personnes ;
- Vu la liste des licences et autorisations de taxis sur Propriano ;
- Vu l'arrêté initial de création de l'Autorisation De Stationnement N° 7 en date du 28 mai 2008 attribuée à M. Joël Giovannangeli ;
- Vu les références du contrat de location gérance signé le 24 novembre 2022 par M. Joël Giovannangeli : responsable de la SAS Taxi AG2A : le loueur et M. Michaël Pomi : responsable de la Société TPS Transport : le locataire-gérant ;
- Vu l'arrêté N° 2022-038 en date du 12 décembre 2022 concernant l'autorisation du contrat de location gérance de taxi entre M. Joël Giovannangeli : responsable de la SAS Taxi AG2A : le loueur et M. Michaël Pomi : responsable de la Société TPS Transport : le locataire-gérant ;
- Vu le courrier en date du 18 janvier 2023 émanant de la Société TPS Transport, informant la Commune du changement de véhicule ;
- Vu la carte grise au nom de la SAS TAXI AG2A en date du 29 décembre 2022, pour le véhicule de marque : SKODA OCTAVIA BREAK immatriculé : GL-722-KC ;

**ARRETE**

- **Article 1er** : La SAS TPS Transport, représentée par Monsieur Michaël POMI, demeurant : Lieu-dit Analonga-Route de l'Ospedale-20137 PORTO-VECCHIO, est autorisée à exploiter l'autorisation de stationnement N° 7 avec le véhicule de marque : SKODA OCTAVIA BREAK, immatriculé sous le numéro : GL-722-KC.
- **Article 2** : Ce véhicule taxi est autorisé à stationner sur l'emplacement réservé au stationnement des taxis (côté Mairie-Avenue Napoléon III).
- **Article 3** : Le véhicule de la SAS TPS Transport représentée par Monsieur Michaël POMI devra avoir l'indication visible de la Commune de Propriano, ainsi que son numéro d'autorisation.
- **Article 4** : Le Maire de la Commune de Propriano, le Sous-Préfet de Sartène, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Propriano, le 30 janvier 2023

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20230130-2023-004TAX-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

**MAIRIE DE PROPRIANO**



6, Avenue NAPOLEON III

20110 PROPRIANO

☎ 04.95.76.00.44

☎ 04.95.76.20.60

Secrétariat du Maire

Propriano, le 30 janvier 2023

**PARC DES TAXIS DE LA VILLE**

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT - LICENCE DE TAXI N° 7**

**PROPRIETAIRE DU VEHICULE :**

**NOM & PRENOM** : SAS TAXI AG2A représentée par Monsieur Joël GIOVANNANGELI

**DOMICILE** : Lotissement communal-20143 FOZZANO

**EXPLOITANT DE L'AUTORISATION DE STATIONNEMENT :**

**NOM & PRENOM** : TPS TRANSPORT représentée par Monsieur Michaël POMI

**DOMICILE** : Lieu-dit Analonga-Route de l'Ospedale-20137 PORTO-VECCHIO

**TAXI**

**MARQUE** : SKODA OCTAVIA BREAK

**TYPE** : M10SKDVP070L005

**N° D'IMMATRICULATION** : GL-722-KC

**EST AUTORISE** à stationner avec son véhicule immatriculé : GL-722-KC sur l'emplacement réservé au stationnement des taxis (côté Mairie-Avenue Napoléon III).

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20230130-2023-004TAX-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023